

# Détails des Attributions

## Parties en vente

Superficie réelle totale : 1 005 m<sup>2</sup>

Superficie réelle : 945 m<sup>2</sup>

## Régularisation avec la Commune

Alignement "Chemin sur le Village"  
Contenance cadastrale : 0 a 84

Note: Partie correspondant à la délimitation sur place de l'alignement, et à la disparité entre le plan cadastral et l'état des lieux.

Emplacement réservé ER04  
Contenance cadastrale : 2 a 01

Note: La limite graphique de l'emplacement réservé ER04 a été définie le 21/07/2020 sur proposition de M. Le Maire de la Commune de SAINT-GERVAIS, en tenant compte de la configuration des lieux, qui diffère légèrement de la représentation graphique du plan annexé au PDU.

Plan: CONTENANCE CADASTRALE - en vert clair selon l'indication, superficie en hectares, sans et avec les emplacements réservés - en vert foncé selon l'indication, superficie en hectares, sans et avec les emplacements réservés - en vert très foncé selon l'indication, superficie en hectares, sans et avec les emplacements réservés.

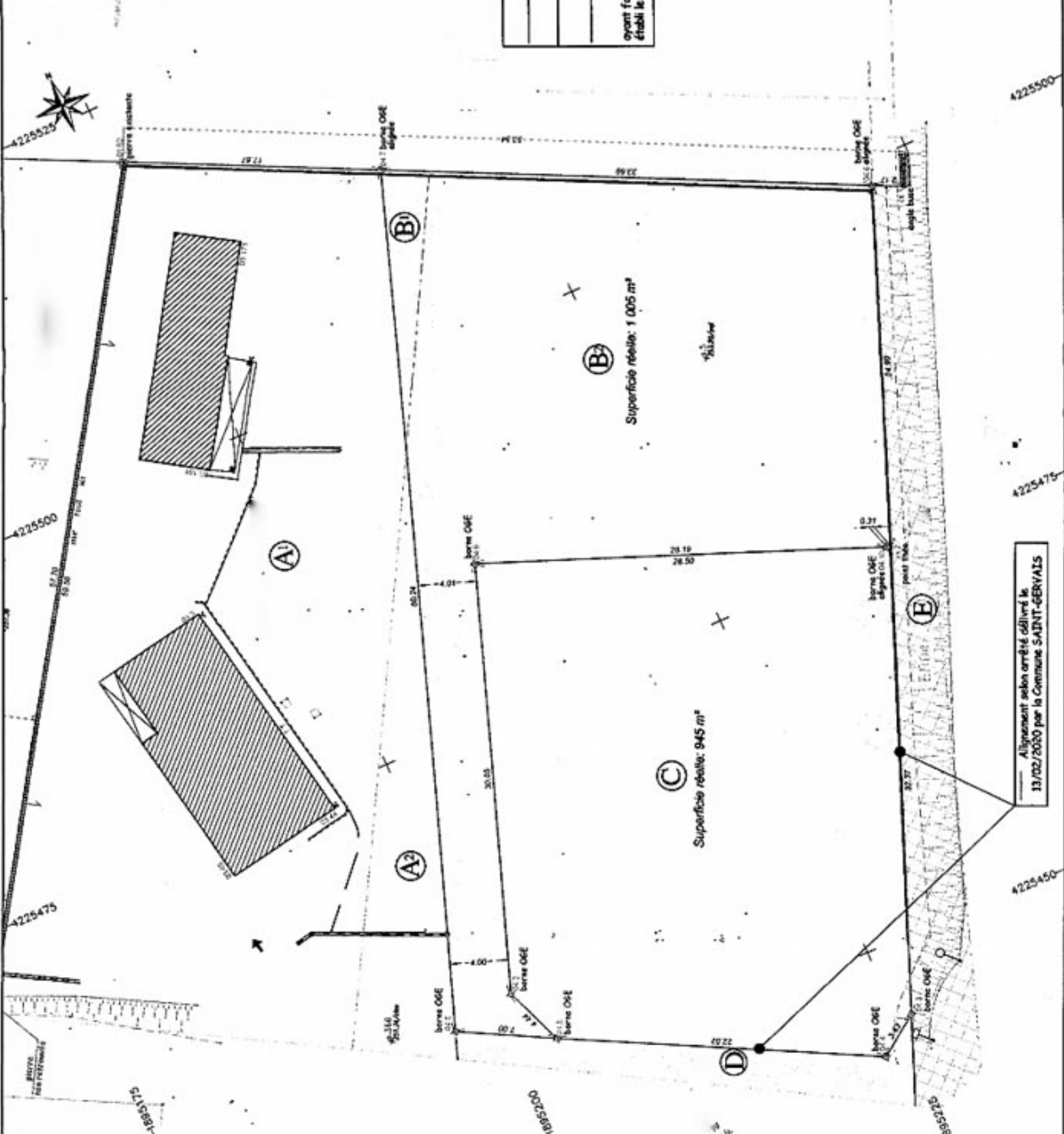
Limite définie par le Procès-Verbal de bornage et de reconnaissance de limites établi le 06/07/2016, par le cabinet SINTTEGRA (référéncé: 561603328\_PV BORNAAGE)

Limite définie par le Procès-Verbal de délimitation et de bornage établi le 31/07/1984, par la SCP BOSSAN et MOURARET, géomètres-Experts à SAINT-MARCELIN (dossier n°19286) ayant fait l'objet d'un procès-verbal de rétablissement de limites, établi le 21/07/2020 par nos soins (réf: 561904039\_PV RETABLISSEMENT)

Image cadastrique révisée d'une application de plan cadastral et au point par les coordonnées géographiques de précision (précision centimétrique)

Tableau de coordonnées locales des limites à cette géométriquement les limites et permettre leur rétablissement ultérieur (précision centimétrique)

MAY	X	Y
01.20	1895169.48	4225472.17
01.50	1895200.83	4225520.75
02.3	1895192.44	4225488.73
02.24	1895195.52	4225473.80
03.45	1895187.36	4225472.04
03.156	1895210.86	4225443.01
03.163	1895197.21	4225458.83
03.171	1895205.70	4225472.40
04.2	1895207.43	4225454.97
04.3	1895228.09	4225444.98
04.4	1895223.29	4225440.87
04.5	1895233.12	4225452.87
04.6	1895246.84	4225468.35
04.7	1895218.52	4225513.04
04.8	1895198.90	4225455.06
04.9	1895211.23	4225485.36
05.10	1895237.50	4225475.16
05.1	1895248.80	4225487.40
05.2	1895237.78	4225475.05



Superficie réelle: 1 005 m<sup>2</sup>

Superficie réelle: 945 m<sup>2</sup>

Alignement selon arrêté édité le 13/02/2020 par la Commune SAINT-GERVAIS